

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 2 de l'ordre du jour**

**CX/FO 01/1**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES**

Dix-septième session  
Londres (Royaume-Uni), 19 – 23 février 2001

La réunion se tiendra au siège de l'Organisation internationale du café (OIC), 22 Berners Street, London W1P 4DD, du lundi 19 février 2001 à 10 heures au vendredi 23 février 2001

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FO 01/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/FO 01/2
3.	Projet de norme révisée pour les huiles d'olive et huiles de grignons d'olive	CL 2000/32-FO
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FO 01/3
4.	Avant-projet d'amendements à la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (y compris les dispositions pour l'huile de carthame à forte teneur en acide oléique et l'huile de tournesol à forte teneur en acide oléique)	CL 2000/25-FO CL 2000/25A-FO
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/FO 01/4
5.	Avant-projet de norme pour les matières grasses tartinables et mélanges tartinables	ALINORM 99/17 Annexe VI
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/FO 01/5
6.	Avant-projet d'amendements au Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et des huiles comestibles en vrac: listes de cargaisons précédentes acceptables et de cargaisons immédiatement précédentes interdites	CL 2000/26-FO
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/FO 01/6
7.	Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session	
8.	Adoption du rapport	